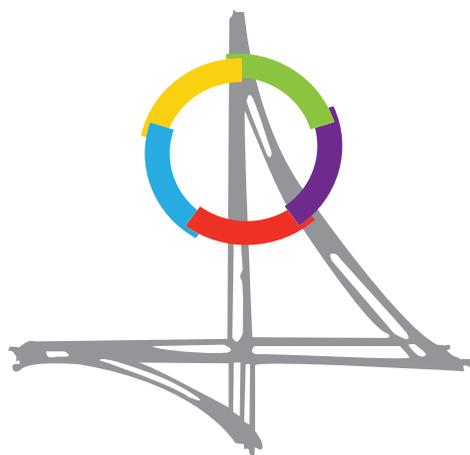


LOGOTYPE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Charte graphique



JEUX DE LA FRANCOPHONIE

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

- 2 - Préambule et Sommaire
- 3 - Introduction
- 4 - L'emblème des Jeux de la Francophonie
- 5 - Règles générales
- 6 - Utilisation du logotype des Jeux
- 7 - Considérations techniques
- 14 - La carte de visite
- 15 - Les enveloppes
- 17 - L'en-tête de lettre
- 19 - Signalétique
- 21 - Considérations techniques (suite)
- 27 - Administration du programme

Le logotype et la charte graphique des Jeux de la Francophonie existent depuis 1989 date à laquelle ce livret, intitulé « Charte graphique du logotype des Jeux de la Francophonie », a été rédigé et publié.

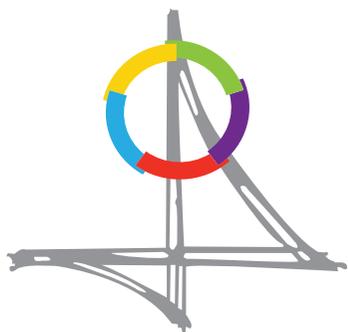
Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), de façon statutaire, a notamment pour mission de protéger les droits de propriété des Jeux de la Francophonie dont son nom, son logo et sa charte graphique.

Aussi, du fait de l'intégration du CIJF à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'évolution de cet événement ainsi que des formes de communication y afférentes, il s'est avéré nécessaire d'actualiser et réviser ce document.

Le CIJF, en tant qu'organe subsidiaire de l'OIF, sera amené à utiliser le logotype de l'OIF concernant l'ensemble de ses communications externes.

Ainsi, pour certaines actions et sur certains supports de communication, le CIJF pourra être amené à communiquer à travers le logotype de l'OIF afin de ne pas créer de confusion.

La charte graphique de l'OIF sera respectée en tout point. Toutefois, dans certains cas, le CIJF, ainsi que ses partenaires autorisés, pourront être amenés à utiliser le logotype des Jeux de la Francophonie, accompagné du logotype de l'OIF dans la majorité des cas.



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

Afin d'assurer une harmonie visuelle, la Direction du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a élaboré des règles et des normes qui régissent la reproduction de la dénomination et de l'emblème des Jeux; ces règles et normes font l'objet du présent document.

Axé sur l'unité, le programme d'identification visuelle permet de structurer les nombreux procédés graphiques en un système cohérent de communication visuelle: d'une part sur l'uniformité, pour permettre une bonne visibilité, et d'autre part sur la rigueur afin que la représentation graphique des Jeux soit reproduite conformément aux règles de l'art.

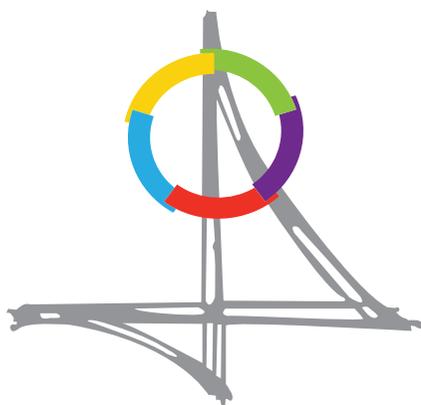
En résumé, ce programme permet:

- de faciliter la prise de décision sur des questions de conception et de réalisation;
- d'atteindre l'uniformité en précisant la disposition, la dimension et les couleurs des éléments ;
- de réduire les coûts d'administration dans les secteurs du graphisme et de la conception;
- d'informer les partenaires sur l'usage du logotype des Jeux de la Francophonie.

Il est important de préciser que le logotype des Jeux de la Francophonie est composé de l'emblème et de la dénomination et que ces deux éléments forment un tout et sont indissociables. L'objectif de l'identification visuelle des Jeux de la Francophonie est de faire en sorte que sa dénomination officielle et son emblème soient perçus comme les seules images reconnues des Jeux, celle reflétant le dynamisme et celle témoignant de la recherche de l'excellence.

4

1. L'emblème des Jeux de la Francophonie



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

L'emblème des Jeux de la Francophonie traduit le regroupement, l'universalité et le rythme. Il est composé de l'emblème des Jeux de la Francophonie cercle divisé en cinq sections imprimées en couleurs franches, rappelant les diverses couleurs des drapeaux des Etats et Gouvernements membres du Sommet de la Francophonie, associé à une mesure à quatre temps symbolisant les concours culturels et de création qui s'ajoutent aux compétitions sportives de l'évènement. En utilisant l'emblème de la Francophonie, une création de Verge, Le Belet associés inc. de Québec, et en y joignant la mesure à quatre temps, madame Claudine Mercier, artiste et conceptrice française, a su trouver un dénominateur commun à ces Jeux qui représentent des évènements à la fois sportifs et culturels.

5 2- Règles générales

2.1 Les secteurs d'application

La reproduction de l'emblème des Jeux de la Francophonie s'applique aux secteurs suivants : la papeterie, les publications, la publicité, la promotion, le multi-média (internet, audiovisuel, téléphonie mobile,...) et les véhicules automobiles.

2.2 La dénomination et l'emblème officiels

Sauf exception (notamment drapeaux et insignes), l'emblème doit toujours être accompagné de la dénomination officielle complète :

Version Officielle

**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

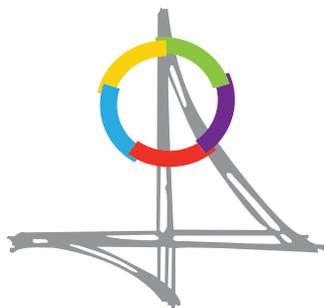
Version à usage exceptionnelle

**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

Comme le montre l'illustration, cette dénomination se place toujours sous l'emblème.

L'emblème et la dénomination forment un tout et sont indissociables. Ils forment ainsi le logotype des Jeux de la Francophonie, tel que présenté ci-dessous:



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

Si un élément d'information s'ajoute (notamment l'année ou les valeurs de l'évènement), celui-ci se place toujours en dernière ligne. L'emblème et la dénomination doivent toujours être reproduits dans les couleurs officielles des Jeux. Visuellement, la dénomination et l'emblème des Jeux de la Francophonie doivent toujours avoir plus d'importance que tout autre élément les accompagnant.

2.3 La demande d'autorisation de reproduction

Tout partenaire (ou commanditaire ou tout autre organisme) qui désire utiliser la dénomination ou l'emblème doit obtenir l'autorisation préalable écrite auprès de la Direction du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et s'engager à suivre les normes et les règles qui les régissent.

⑥ 3 - Utilisation du logotype des Jeux

3.1 Sur la papeterie

Le document ne comporte qu'une face (ex : carte professionnelle, en-tête de lettre, enveloppe, note de service, communiqué de presse, etc.), et la dénomination et l'emblème sont imprimés dans les couleurs officielles, dans la position précisée à la sous-section 4.4.1 et 4.4.2.

3.2 Sur un document publicitaire

Le document comporte une ou plusieurs faces (ex : affiche, dépliant, annonce, pochette), et la dénomination et l'emblème sont imprimés en polychromie ou en monochromie, dans la position précisée à la sous-section 4.4.2.

3.3 Sur la publication

Le document est formé de pages assemblées ; il possède donc une page couverture rigide ou souple et la dénomination et l'emblème sont imprimés en polychromie, dans la position précisée à la sous-section 4.4.2.

3.4 Sur les documents administratifs

Le document ne comporte qu'une face (ex : formulaire d'inscription, carte d'identité, etc.) et la dénomination et l'emblème sont imprimés en polychromie ou en monochromie, dans la position précisée à la sous-section 4.4.2.

3.5 Sur les produits promotionnels

La dénomination et l'emblème peuvent être généreusement exploités à des fins promotionnelles sur différents produits tels que casquettes, vêtements, équipements sportifs, banderoles, drapeaux, insignes, etc. Dans ces cas, la dénomination et l'emblème sont imprimés, sérigraphiés ou cousus.

3.6 Sur des stands et sur des véhicules automobiles

3.6.1 La dénomination et l'emblème sont sérigraphiés ou appliqués en polychromie, aux endroits prévus aux sous-sections 4.4.4. et 4.4.5

3.7 Sur des supports multimédias

La dénomination et l'emblème seront repris sous différentes couleurs de fonds et dimensions selon les supports utilisés (informatique, vidéo, électronique), dans les dispositions prévues aux sous sections 4.4.1.4.4.3. et 4.4.8.

7 4 - Considérations techniques

4.1 L'utilisation de la couleur

4.1.1 En polychromie (six impressions):

La dénomination et l'emblème sont généralement polychromes, c'est-à-dire qu'ils sont reproduits dans les six couleurs officielles des Jeux: jaune, vert, violet, rouge, bleu cyan et gris sur fond blanc (à l'exception du drapeau officiel des Jeux de la Francophonie qui peut comporter un fond orange). Les caractères de la dénomination sont imprimés en noir.

4.1.2 En quadri chromie (quatre impressions):

Lorsque l'utilisation des six couleurs pures n'est pas possible, on peut reproduire la dénomination et l'emblème des Jeux dans les quatre couleurs de base de la quadrichromie (bleu cyan, magenta, jaune et noir).

4.1.3 Une seule impression:

La dénomination et l'emblème peuvent être reproduits en une seule impression, c'est-à-dire en noir. Comme l'impression est monochrome, différentes valeurs de gris sont alors utilisées pour distinguer chacune des parties de l'emblème. La dénomination demeure noire à 100%.

4.1.4 Impression de l'emblème sur fond contrasté:

Lorsque l'emblème est imprimé en six ou quatre couleurs sur un fond contrasté, il est recommandé de «vider le fond ». Une attention particulière doit être apportée pour éviter l'apparition de filet blanc entre l'image et le fond. Noter que ce n'est que dans ce cas que l'on retrouve les caractères de la dénomination en blanc.

8 4 - Considérations techniques

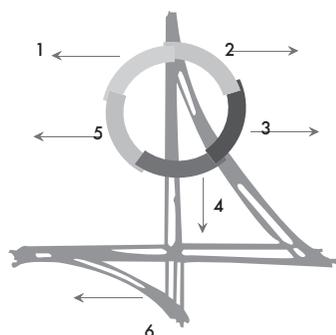
4.1 Tableau comparatif

Tableau d'équivalences des couleurs PANTONE, et des teintes de gris

Polychromie		Quadrichromie	Monochromie (Noir)	
1 Jaune PMS 116		Magenta = 16 % - Jaune = 100 % R = 255 - V = 211 - B = 0	20% (Noir)	
2 Vert PMS 340		Cyan = 100 % - Jaune = 66 % - Noir = 9 % R = 0 - V = 139 - B = 108	46% (Noir)	
3 Violet PMS 273		Cyan = 100 % - Magenta = 96 % R = 12 - V = 44 - B = 128	94% (Noir)	
4 Rouge PMS 185		Magenta = 90 % - Jaune = 76 % R = 229 - V = 49 - B = 56	62% (Noir)	
5 Bleu PMS Cyan		Cyan = 100 % R = 0 - V = 158 - B = 224	30% (Noir)	
6 Gray PMS 430		Cyan = 5 % - Noir = 45 % R = 160 - V = 165 - B = 169	46% (Noir)	
7 Orange PMS 1665 (Fond du drapeau)		Magenta = 76 % - Jaune = 100 % R = 233 - V = 91 - B = 16	56% (Noir)	

Les illustrations suivantes déterminent la position exacte de chaque couleur ou de chaque teinte de gris.

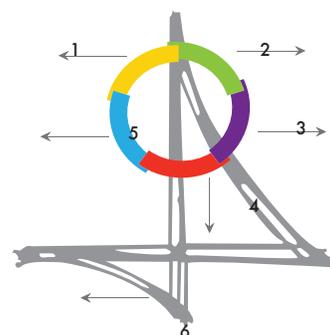
- Reproduction en MONOCHROMIE :



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

- Reproduction en QUADRICHROMIE :



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

9 4 - Considérations techniques (Suite)

4.2 La hauteur de l'emblème

4.2.1.1 L'ensemble dénomination et l'emblème des Jeux de la Francophonie forment un tout et sont indissociables.

4.2.1.2 Lorsqu'on doit procéder à un agrandissement ou une réduction, il est important de traiter l'ensemble des éléments.

4.2.2 La hauteur minimale acceptable de l'emblème est de 15 mm et la hauteur maximale peut varier selon le champ d'application.

Exemples de hauteur dans divers champs d'application

(a) Pour la papeterie

- Carte professionnelle : 15 mm
- Enveloppe : 20 mm
- En-tête de lettre : 20 mm

(b) Pour les publications et les documents publicitaires et administratifs La hauteur de l'emblème peut varier de 2 cm à 7.5 cm.

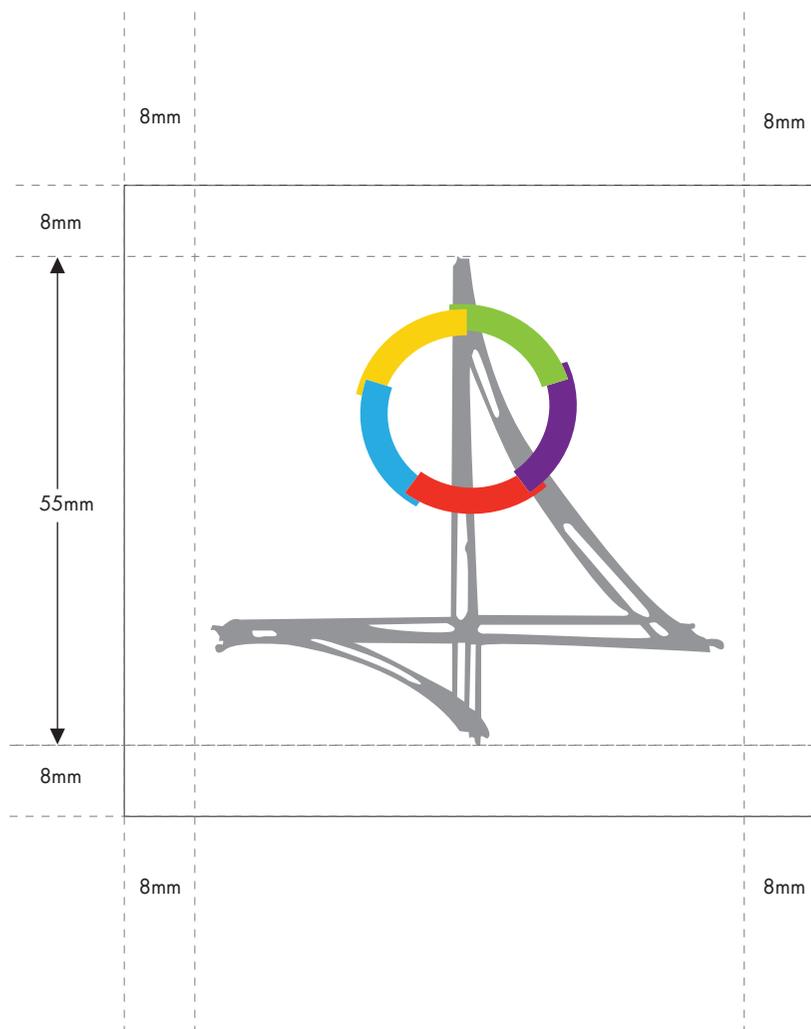
(c) Pour les produits promotionnels, stands et panneaux réclame une hauteur maximale n'est pas exigée. On doit toutefois tenir compte dans chaque cas de la visibilité de l'emblème et de la lisibilité de la dénomination.

(d) Pour les véhicules automobiles, l'emblème peut avoir deux hauteurs :

- Pour les portières avant : 18 cm maximum
- Pour les ailes avant : 11.5 cm maximum

10 4 - Considérations techniques (Suite)

4.3 La disposition du logotype



11 4 - Considérations techniques (Suite)

4.3.1 Le logo des Jeux doit toujours apparaître à la verticale.



4.3.2 Aucun autre mot, aucun texte autre que la dénomination prévue et aucun élément graphique ne doit y être associé, sauf dans le cas d'insignes ou d'autocollants.

Dans ces cas, une forme géométrique
– un rectangle placé à la verticale
– délimite la surface blanche.

L'espace réservé autour de la dénomination ou de l'emblème équivaut à environ 15 % de la hauteur de l'emblème. Les illustrations suivantes précisent cette donnée.

4.3.3. L'emblème et la dénomination sont indissociables ; ils ne peuvent en aucun temps être modifiés ni dans leur forme, ni dans leur position.

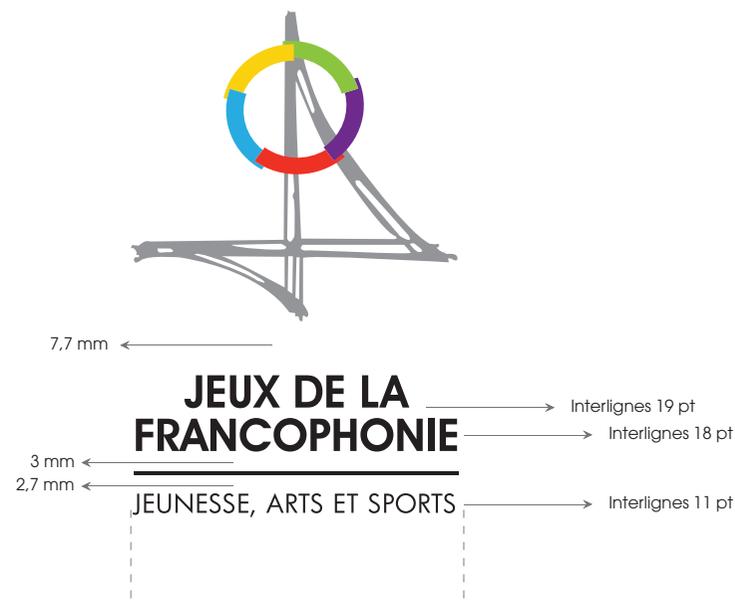
12 4 - Considérations techniques (Suite)

4.3.4 Le caractère typographique

Le caractère typographique utilisé pour la dénomination officielle des Jeux de la Francophonie est le caractère Avant-Garde. Les graisses suivantes sont utilisées :

- Avant-Garde demi-gras (demi-bold) pour « JEUX DE LA FRANCOFONIE » ;
- Avant-Garde léger (book) pour « JEUNESSE, ARTS ET SPORTS » ;
- Avant-Garde léger (book) pour les lignes additionnelles. (ex. Solidarité, Diversité, Excellence) La dénomination se présente en capitales et se compose suivant un axe central. Les lignes sont donc centrées sous l'emblème. Comme la dénomination fait partie d'un ensemble, la dimension du caractère peut varier. Elle demeure toujours proportionnelle malgré la réduction ou l'agrandissement de l'emblème. Cette observation s'applique à l'interlignage.

Afin de maintenir l'harmonie visuelle, le caractère Avant-Garde est utilisé pour tout texte apparaissant sur la papeterie officielle de la Direction du Comité international des Jeux de la Francophonie. Il sera composé comme l'illustre l'exemple suivant.



13 4 - Considérations techniques (Suite)

4.4 La position de la dénomination de l'emblème.

A moins de contrainte, la dénomination et l'emblème des Jeux se placent au centre de la partie supérieure du document

4.4.1 La position du logotype des Jeux de la Francophonie, sans bordure: l'emblème ou le logotype se situe en son centre et l'espace alloué au-dessus et en-dessous équivaut à 15 % de sa hauteur.



4.4.2 Sur les documents et publications: de façon générale, le logotype des Jeux se place au centre ou à droite de la partie inférieure du format utilisé tandis que le logo de l'OIF se place en haut à droite de la partie supérieure du format utilisé (sauf exception pour les cartes professionnelles et enveloppes).

14 La carte de visite

80 x 50 mm



présentation à 100% cotes en mm

La carte de visite



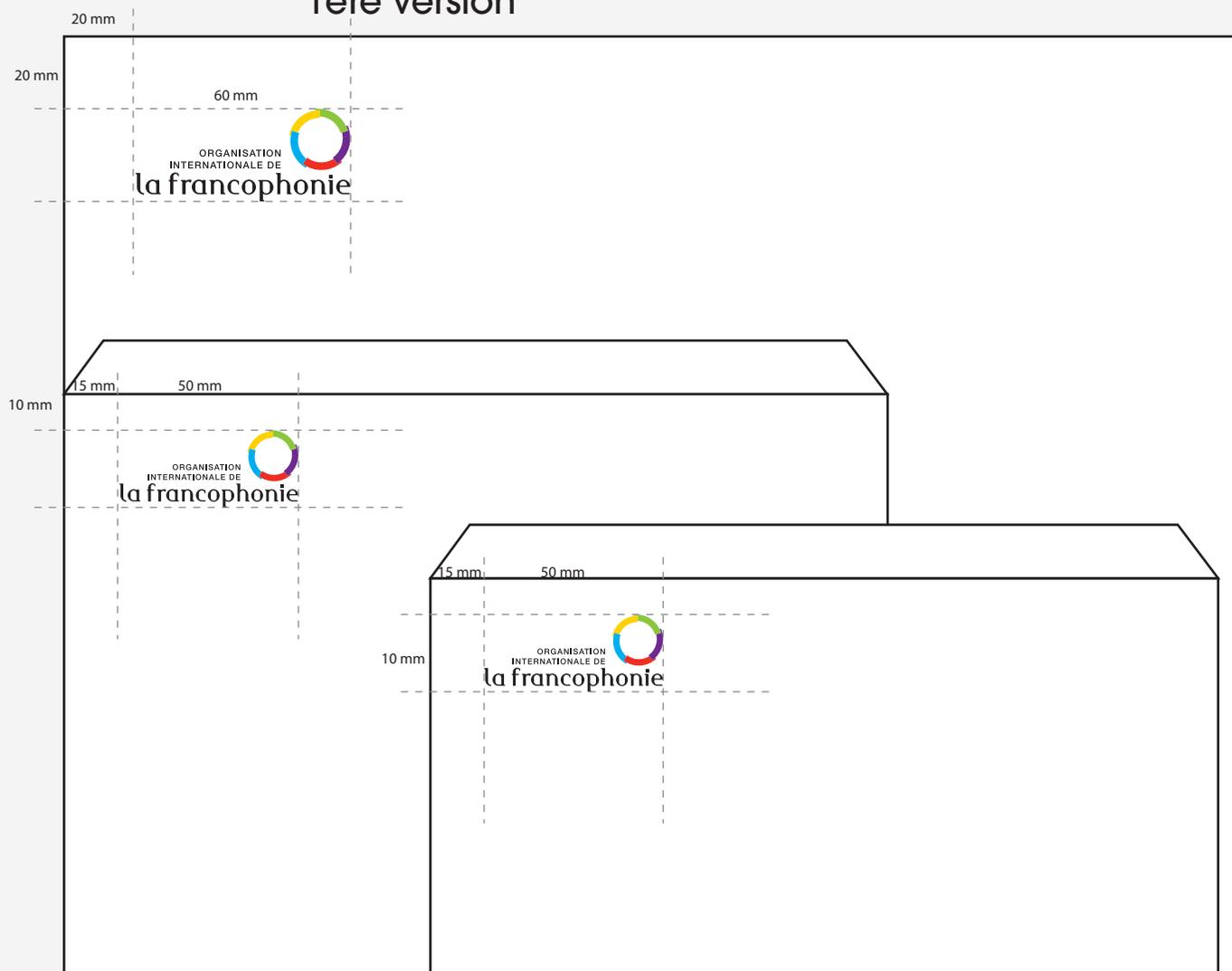
Carte Professionnelle: Deux versions sont proposées suivant les directives internes au Comité International des Jeux de la Francophonie.

Dans le premier cas, seul le logotype de l'OIF apparaîtra selon les spécifications de sa charte graphique, positionné en haut à droite du document.

Dans la deuxième version, le logotype de l'OIF demeurera au même emplacement, et le logotype des Jeux apparaîtra en Haut, à gauche du document.

15 Les enveloppes

1ère version



Les enveloppes

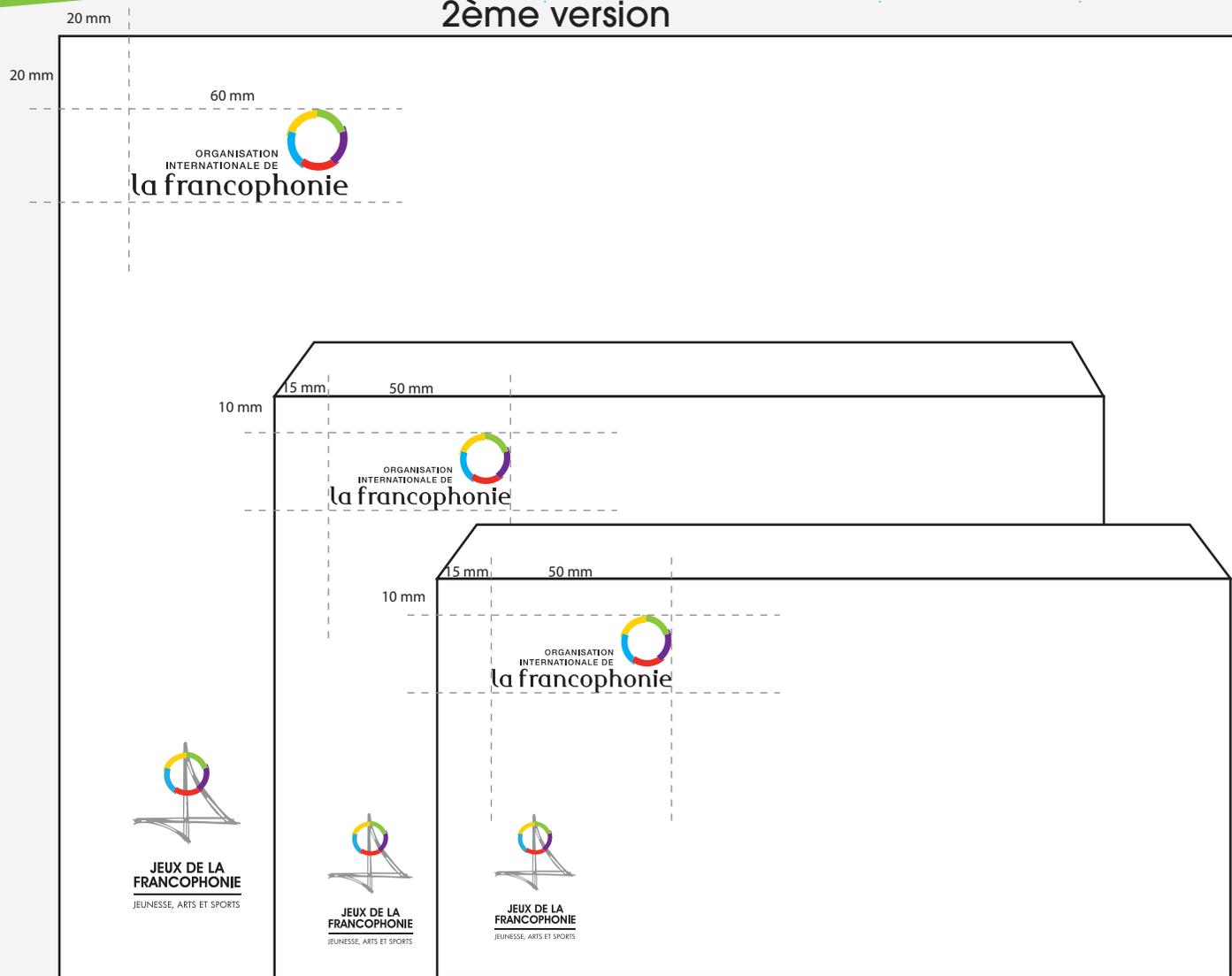


Les Enveloppes : Deux versions sont proposées suivant les directives internes au Comité International des Jeux de la Francophonie.

Dans le premier cas, seul le logotype de l'OIF apparaîtra selon les spécifications de sa charte graphique, positionné en haut à gauche.

16 Les enveloppes

2ème version

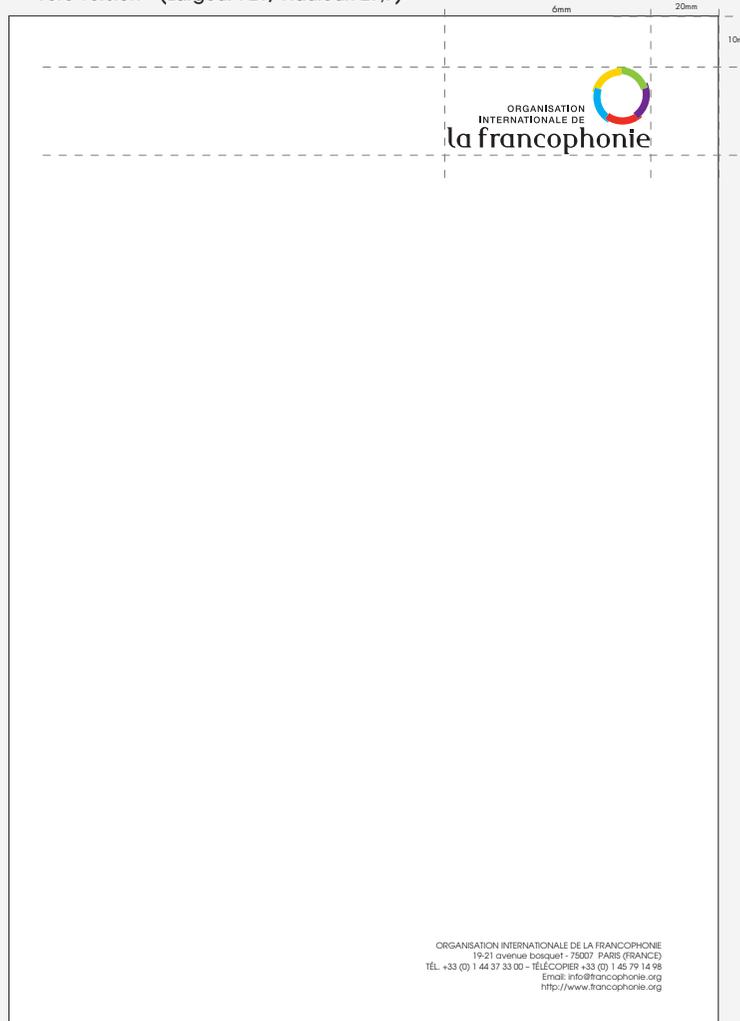


Dans la deuxième version, la dénomination et l'emblème des Jeux apparaîtra en bas à gauche.

17 L'en-tête de lettre

210 x 297 mm (A4)

1ère version (Largeur : 21 / Hauteur: 29,7)



En-tête de lettre

Format A4 (210 x 297 mm)
Impression recto seul en quadrichromie

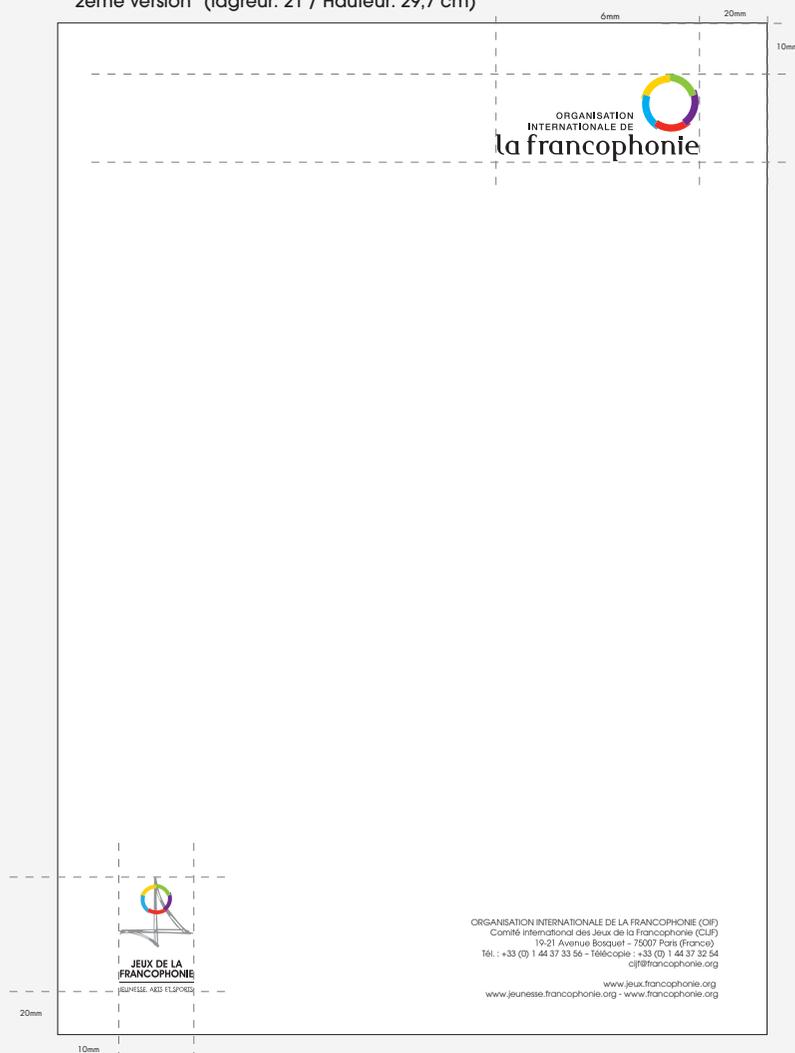


Les en-têtes et pieds de page des courriers: Deux versions peuvent être retenues suivant les directives internes au Comité International des Jeux de la Francophonie. Dans la première version, on respectera l'emplacement de la dénomination et l'emblème de l'OIF en haut à droite du document et ses coordonnées complètes en bas à droit.

18 L'en-tête de lettre

210 x 297 mm (A4)

2ème version (largeur: 21 / Hauteur: 29,7 cm)



En-tête de lettre

Format A4 (210 x 297 mm)
Impression recto seul en quadrichromie.



Dans la deuxième version, l'emplacement de la dénomination et l'emblème de l'OIF sera repris en haut à droite, et la dénomination et l'emblème des Jeux apparaîtront en bas à gauche du document et nous retrouverons les coordonnées complètes du service en bas à droite. »

19 Signalétique

Bannières et Affiches

4.4.3 Sur les bannières et panneaux au niveau d'un stade

Toutes les versions de bannières de stade seront composées de dénominations et d'emblèmes telles qu'elles soient toutes conformes aux dimensions de 6m de long et de 0.90 à 1m de haut. Les deux premières versions devront être programmées sur la médiane du stade. La première bannière, verra la dénomination et l'emblème de l'OIF positionnés à droite et avec comme dénomination au centre «Xes Jeux de la Francophonie » surplombant le nom du pays hôte séparé d'un tiret ou d'un slash avec sa ville hôte et l'année et avec à gauche l'emblème du pays hôte de l'édition courante.

BANNIÈRE STADE (6m/1m):



Le deuxième visuel comportera la même dénomination au centre et sera accompagné à droite de la dénomination et de l'emblème des Jeux et à gauche de la dénomination et de l'emblème du CNJF.

BANNIÈRE STADE (6m/1m):

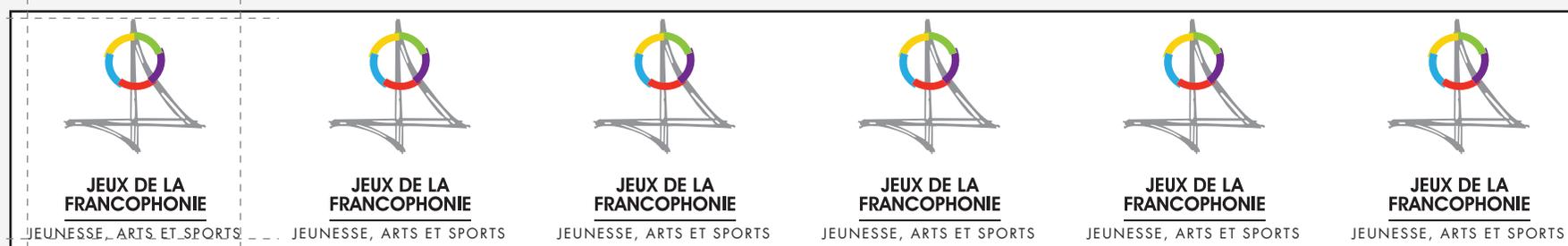


20 Signalétique

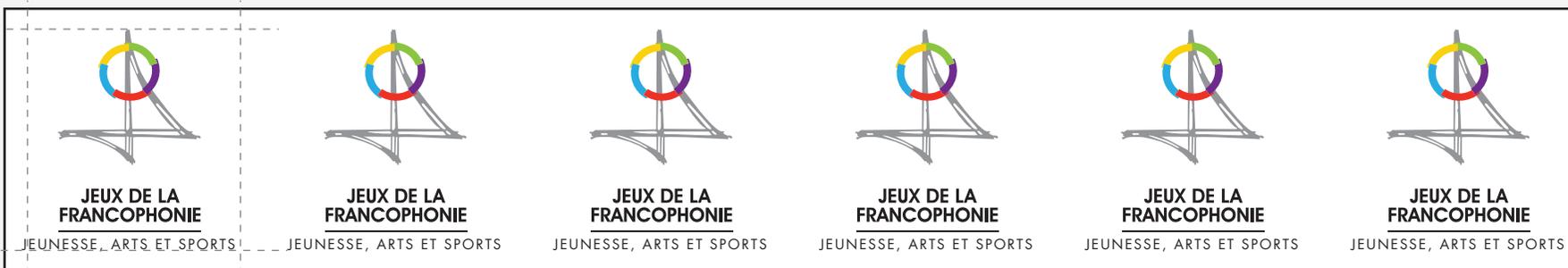
Bannières et Affiches

La troisième version destinée principalement à l'habillage des virages comportera la dénomination et de l'emblème des Jeux répétés au nombre de 6.

BANNIÈRE STADE (6m/0,9m):



BANNIÈRE STADE (6m/1m):



21 Considérations techniques (suite)

4.4.4 Sur les publications, les documents publicitaires et administratifs

Le logotype des Jeux se place au centre de la partie supérieure du format utilisé. L'espace prévu au-dessus de l'emblème est d'environ un tiers de sa hauteur, associé au logo de l'OIF, la règle applicable est celle du 4.4.2.

4.4.5 Sur les produits promotionnels

Afin de démontrer la position et la dimension de la dénomination et de l'emblème et afin d'être conforme aux règles d'application, un commanditaire ou un fabricant doit produire une maquette ou un prototype de l'objet. Il doit convenir avec le Comité International des Jeux de la Francophonie des moyens de reproduction et du type de support qu'il compte utiliser.

4.4.6 Sur les stands

Dans ce cas, on tiendra compte de la visibilité de la dénomination et de l'emblème, qui doivent être d'une bonne dimension et qui se situeront dans la partie supérieure du stand.

4.4.7 Sur les véhicules automobiles.

a) Les véhicules des partenaires (ou commanditaires)

Les véhicules des commanditaires portent la marque des Jeux; ils devront respecter les règles d'application décrites aux sous sélections 4.2.3 et 4.3.2.

b) Les véhicules officiels

Les véhicules officiels devraient être blancs et la dénomination et l'emblème placés au centre des portières avant. S'il advenait toutefois que les véhicules officiels soient de couleur, les mêmes règles mentionnées aux sous-sections 4.2.3 et 4.3.2 s'appliqueront.

22 Considérations techniques (suite)

4.4.8. Sur les supports multimédias audiovisuels

Il faudra distinguer dans un premier temps les différents supports utilisés. Sur le Web, hors programmes animations, la dénomination et l'emblème des Jeux sur fond de couleur apparaîtront en bas à gauche de la bannière, toutes proportions conservées, en blanc excepté le cercle des 5 couleurs de continents. La dénomination et de l'emblème de l'OIF, de la même manière seront placés en haut à droite. Pour l'utilisation de la dénomination et de l'emblème sur un support web animé ou pour toute vidéo, il sera respecté la rotation horizontale sur 360° avec comme unique sens de droite vers la gauche de façon à faire apparaître logiquement le début du texte de la gauche. Ils apparaîtront sur fond clair en noir et couleurs.



23 Considérations techniques (suite)



4.5. Le positionnement du logotype des Jeux par rapport à d'autres logotypes associés

4.5.1. Positionnement du logotype des Jeux de la Francophonie par rapport au logotype de l'OIF

a) Utilisation du logotype de l'OIF

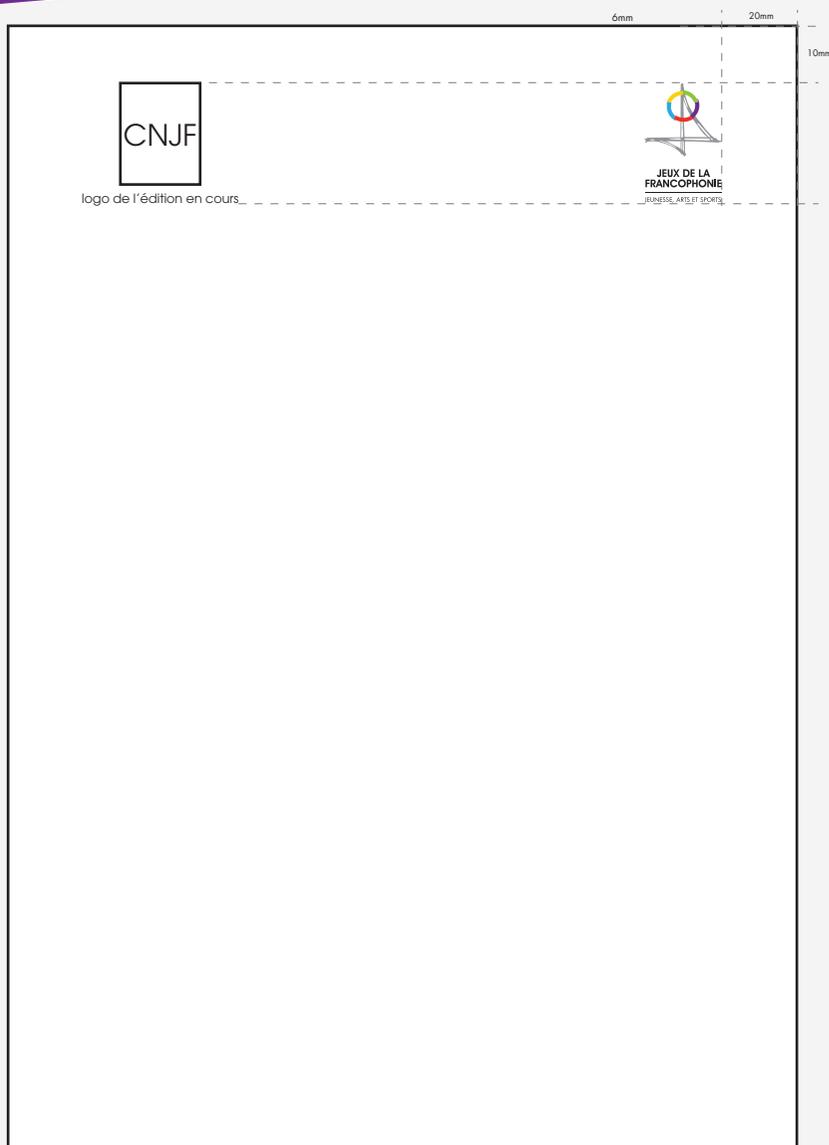
Le CIJF, en tant qu'organe subsidiaire de l'OIF, sera amené à utiliser le logo de l'OIF concernant l'ensemble de ses communications externes.

Ainsi, pour certaines actions et supports de communication, le CIJF pourra être amené à communiquer à travers le logo de l'OIF afin de ne pas créer de confusion. La charte graphique de l'OIF sera respectée en tout point. La seule distinction pourra être au niveau de l'ajout éventuel du logotype des Jeux de la Francophonie. Dans un tel cas, la positionnement du logotype des Jeux de la Francophonie sera le suivant :

b) Positionnement du logo des Jeux par rapport au logo de l'OIF

Placement du logotype de l'OIF en haut à droite du support concerné et placement du logotype des Jeux de la Francophonie en bas centré (ou éventuellement en bas sur la droite) du support concerné

24 Considérations techniques (suite)



4.5.2. Positionnement du logotype des Jeux de la Francophonie par rapport au logotype du CNJF

a) Utilisation

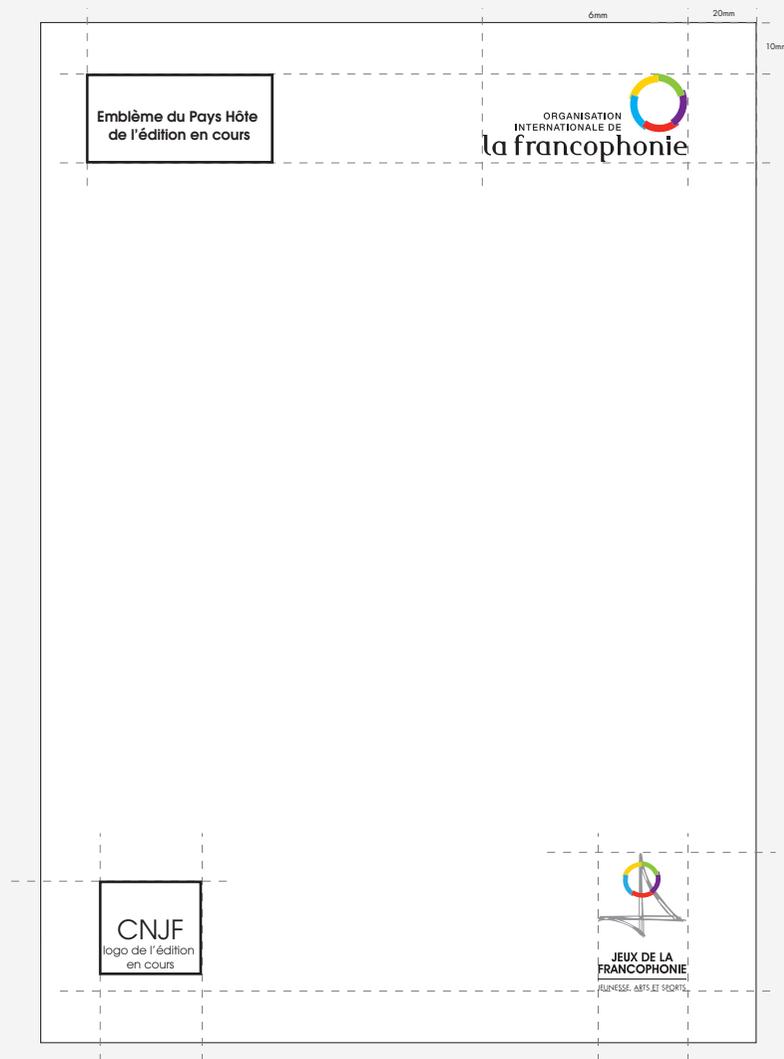
Toute action de promotion en rapport direct avec une édition des Jeux de la Francophonie devra comprendre le logo officiel des Jeux de la Francophonie ainsi que le logotype de l'édition concernée.

Le CNJF et les partenaires de l'édition concernée devront obtenir un accord écrit préalable au CIJF pour toute utilisation du nom et du logotype des Jeux de la Francophonie.

b) Positionnement du logo des Jeux (CIJF) par rapport au logo de l'édition concernée des Jeux (CNJF)

Dans tel cas de figure, le logo des Jeux sera toujours positionné à la droite du logo de l'édition concernée, au même niveau et à taille égale.

25 Considérations techniques (suite)



4.5.3. Positionnement du logotype des Jeux de la Francophonie par rapport aux logotypes OIF, au drapeau de l'Etat ou gouvernement hôte des Jeux, au logo de l'édition en cours développé par le CNJF

a) Utilisation

Toute action de promotion en rapport direct avec une édition des Jeux de la Francophonie devra, dans la mesure du possible, comprendre les quatre logotypes suivants :

- le logo de l'OIF ;
- le drapeau du pays hôte ;
- le logo des Jeux ;
- le logo de l'édition concernée.

Le CNJF et les partenaires de l'édition concernée devront obtenir un accord écrit préalable au CIJF pour toute utilisation du nom et du logotype des Jeux de la Francophonie.

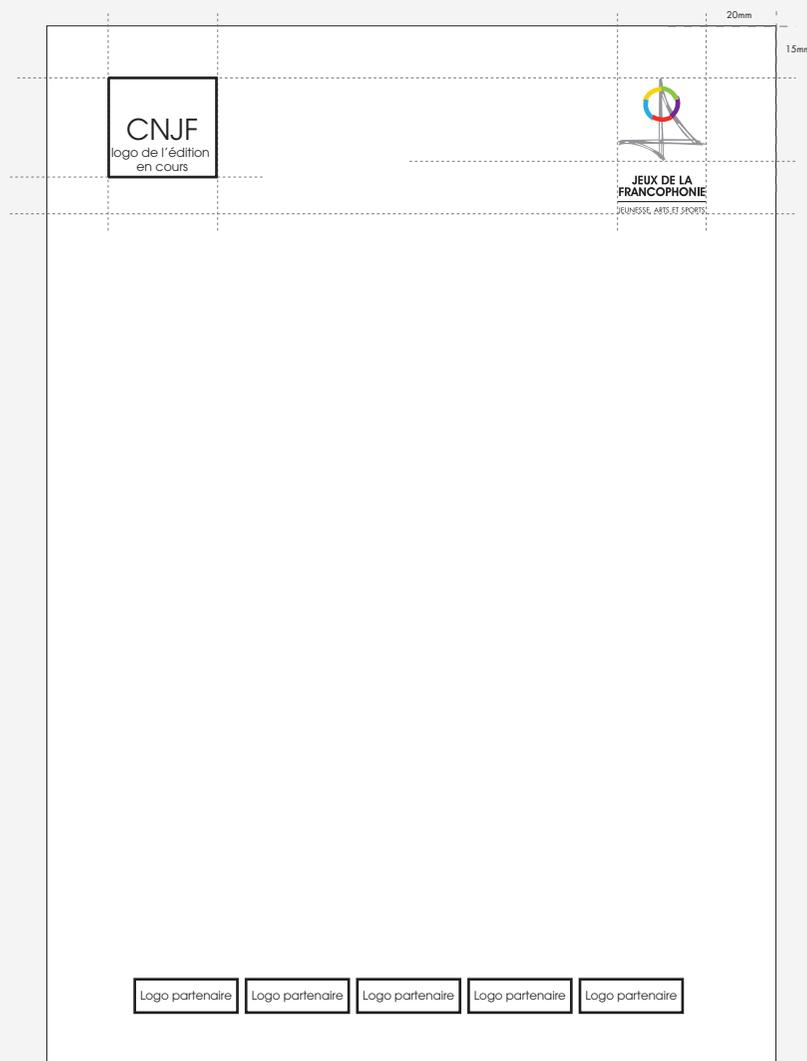
b) Positionnement du logo des Jeux (CIJF) par rapport aux logos de l'OIF, du pays hôte et de l'édition concernée

Dans tel cas de figure, les logos seront positionnés de la façon suivante:

- Le logo de l'OIF sera positionné en haut et à la droite du drapeau du pays hôte et les deux logotypes seront positionnés sur une même ligne et de taille identique au niveau du support concernée

- Le logo des Jeux de la Francophonie sera positionné en bas et à la droite du logo de l'édition concernée et les deux logos seront positionnés sur une même ligne et de tailles identiques au niveau du support concernée.

26 Considérations techniques (suite)



4.5.4. Positionnement du logotype des Jeux de la Francophonie par rapport au logotype d'un ou plusieurs partenaires

a) Utilisation

Toute organisation ou partenaire des Jeux de la Francophonie, ou d'une édition spécifique, devront obtenir une autorisation écrite préalable auprès du CIJF pour l'utilisation du nom et du logotype des Jeux de la Francophonie.

b) Positionnement du logo des Jeux (CIJF) par rapport aux logos des partenaires

- Pour une communication émanant et initiée par l'organisation partenaire, le logotype des Jeux de la Francophonie devra être de même taille et à visibilité équivalente que le logotype de l'organisation partenaire pour une communication émanant et initiée par le CIJF, le logotype des Jeux de la Francophonie sera placée au-dessus et/ou à la droite des logotypes du ou des partenaires concernés.

- Le logo de l'OIF sera positionné en haut et à la droite du logotype du pays hôte et les deux logotypes seront positionnés sur une même ligne et de taille identique au niveau du support concernée

- Le logo des Jeux de la Francophonie sera positionné en bas et à la droite du logo de l'édition concernée et les deux logos seront positionnés sur une même ligne et de tailles identiques au niveau du support concernée.

27 Administration du programme

La Direction du Comité international des Jeux de la Francophonie est responsable de l'application de la reproduction de la dénomination et de l'emblème et conseille les organismes et partenaires (ou commanditaires). De plus, il met à leur disposition le matériel nécessaire pour fins d'utilisation (velox, film ou documents d'information).

CHARTRE GRAPHIQUE DU LOGOTYPE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)
Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)
19-21 Avenue Bosquet - 75007 Paris (France)
Tél. : +33 (0) 1 44 37 33 56 - Télécopie : +33 (0) 1 44 37 32 54
cijf@francophonie.org
www.jeux.francophonie.org
www.jeunesse.francophonie.org - www.francophonie.org